

Déroulement d'un arrêt d'activité temporaire

ACTION		DELAIS
Inspection du Travail	Employeur	
Constat de la situation dangereuse		
Mise en demeure d'y remédier	Elaboration d'un plan d'action Planification des actions Info CHSCT, MdT, CRAM, salariés concernés Transmission à l'inspection	15 j
Mise en demeure de réalisation Fixation délai Observation éventuelle sur plan d'action		15 j
	Réalisation des actions Vérification de la VLEP Si persistance danger	
Audition du Chef d'établissement Ordre d'arrêt motivé		
	← Arrêt temporaire de l'activité	
	Mesures correctrices Avis du CHSCT et MdT Demande de reprise d'activité	
Avis motivé		8 j
Suivant réponse	Contentieux éventuel	